



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE DU BASSIN FERRIFERE
27 JUIN 2008

Présents :

Christian Eckert, président de la CLE
Denis Lange, CRL
Stéphanie Griès-Bèle, CRL
Anne Perrot, CRL
Boris Gigoux, CRL
Claire Bernat, AERM
Laurent Vaute, BRGM
Marie-Pierre Laigre, DIREN
Pierre Keller, maire d'Amanvillers
Marie-Agnès Pilard, DASS 54 / SSE
Emilie Lebœuf, CG 57
Hélène Robert, DASS 57
Philippe Vannier, DRASS
Aurélie Toussaint, PNRL
Nathalie Siefert, AERM
Jean-François Damien, maire de Grand-Failly
Lucien Mazzocco, président du SIE Piennes
Philippe Fischesser, Mairie de Domprix
Marc Lemoine, CDA 55
Bernard Gouyau, Mairie de Bruville
Alain Mercier, maire de Doncourt les Conflans
Nicolas Reynaud, CMA / CNIDEP 54
Jean-François Tonnelier, CMA 57
Mario Morena, ville de Nilvange
A. Vilment, propriété rurale
Olivier Bertrand, CCI 57
Pascal Lajugie, DRIRE 65, 57
Jean Baudet, MISE 57
Jean-Luc Janel, DAFF 54
Michel Causin, CRW
Claude Lauer, CRW
Jacky Aliventi, Mairie Boulange
Philippe David, Mairie Hayange
Nadou Cadic, directeur ONEMA
Sébastien André, CDA 54
Michel Cauderlier, FPPMA 57
Benoît Bronique, LNE
Guy Saprani, FPPMA 54

Catherine Bassot, DDE 57
Christian Aries, CG 54
Philippe Larivière, CG 54
Arnaud Joulin, DRAF - SRPN Lorraine
Florent Dohet, FPPMA 57
Olivier Alonzo, FPPMA 55
Samantha Philippe, DRE Lorraine
Charles Baudoin, CDA 54
Yvon Luconi, DGST – CA Val de Fensch
Jean-Louis Migeon, DDAF 55
Thérèse Jolibois, DDAF 55
Fabrice Joguet, DRIRE GS 54
Gérard Folny, DRIRE Lorraine

Excusés :

Dominique ANQUEZ, ARMUE
Christophe CAPUT, Maire de Dommary
Baroncourt
François WEDRAOGO, DIREN
Jean-Claude BRINSTER, Maire de
Montigny sur Chiers
Bernard BRUNETTE, CC 2 rivières
Isabelle DESPIERRES, FPPMA 57
Daniel PRISCAL, Maire de Neufchef
Annie SILVESTRI, Maire de Thil
Patrick HAMM, DDE 55
Françoise BUFFET, DDASS 55
Danielle NICOLAS, CM 54
Henri BOGUET, Maire de Fontoy
Jean-Pierre DAVAL, CRCI
François Brelle, SIE Mangiennes
Anne OBERLE, FREDON Lorraine
Denis SCHITZ, Maire de Tressange
Séverine Lavoux, SDAA 54
Simon Stacfowiak, mairie Tucquemieux
Claude Bertsh, MIRABEL-LNE

Ordre du jour :

Point 1 : Avancement de l'élaboration du SAGE

Point 2 : Informations

Points divers

La réunion est présidée par Christian Eckert, président de la CLE.

Point n°1 : Avancement de l'élaboration du SAGE

➔ Christian Eckert ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et l'avancement des groupes de travail.

➔ Stéphanie Grès-Bèle complète en présentant **l'avancement de l'élaboration du SAGE** et les échéances prévisionnelles :

- 2008-2009 : définition de la stratégie et du plan d'action, rédaction du SAGE (PAGD et règlement).
- 2009 : consultation du public et des acteurs.
- 2010 : approbation du SAGE.

➤ Claire Bernat précise qu'une réunion de la CLE pourrait être programmée à la fin de l'année pour faire une information sur le SDAGE, dans le cadre de la consultation des acteurs, et notamment de la CLE, qui démarrera à l'automne.

➔ Stéphanie Griès-Bèle présente ensuite des données complémentaires qui ont été présentées lors des groupes de travail de juin 2008 :

- Une carte présentant les **objectifs des masses d'eau de surface** : 27 masses d'eau sur 36 ne sont actuellement pas en bon état. Les masses d'eau naturelles devront atteindre l'objectif de bon état alors que les masses d'eau fortement modifiées devront atteindre l'objectif de bon potentiel. Les échéances pour l'atteinte de ces objectifs sont différentes selon la masse d'eau (2015, 2021, ou 2027).
- Une carte présentant l'**état des masses d'eau souterraines** : 14 ne sont pas en bon état. Certaines devront atteindre le bon état en 2027 et d'autres (réservoirs miniers) ont des objectifs moins stricts. Les reports d'échéances sont dus aux conditions naturelles et aux coûts disproportionnés que représenteraient les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état en 2015.
Par ailleurs, 12 masses d'eau sont en bon état correspondent aux aquifères moins vulnérables.
- Une carte présentant les **captages prioritaires (« Grenelle ») et les captages dégradés (SDAGE)** : 15 captages sont déclarés comme dégradés sur des aquifères moyennement à très fortement vulnérables. Les causes de dégradation sont soit les phytosanitaires, soit les nitrates, soit les deux. Concernant les captages prioritaires, il en existe 4 dont 3 sont également dégradés.
Certaines actions ont été mises en place et sont en cours ou en projet (MAE, Agri-Mieux,...).

Pistes de réflexion sur la stratégie et sur le plan d'action

➔ Stéphanie Griès-Bèle présente les premières pistes de réflexion sur la stratégie et sur le plan d'actions ressortant des derniers groupes de travail :

Alimentation en Eau Potable

Les thèmes qui sont ressortis sont :

- **La Gestion globale des réservoirs miniers** avec comme sous-thèmes la pérennisation du réseau de surveillance du bassin ferrifère et la maîtrise des prélèvements, ainsi que la réalisation de réunions annuelles des UGE.
- **La protection des ressources en eau.** Ce thème a notamment été abordé dans le cadre d'une discussion sur la maîtrise du développement des forages privés et géothermiques

➤ Christian Eckert précise que le SAGE ne remet pas en cause les pouvoirs régaliens, notamment en termes d'autorisation de prélèvements, mais que le SAGE aura un rôle à jouer en tant que force de proposition et pour permettre des échanges sur l'évolution des conditions de gestion de la ressource..

Par ailleurs, il précise que le SAGE ne s'opposera pas à la géothermie de manière générale. En revanche, en raison du cas particulier du bassin ferrifère et des incertitudes sur les conséquences sanitaires qui ont été soulevées, le SAGE pourra soumettre les forages géothermiques à déclaration et proposer un encadrement pour éviter tous risques.

Agriculture et pollutions diffuses

Une première piste a été dégagée concernant **la reconquête des captages prioritaires et des captages dégradés.**

Par ailleurs le groupe a proposé de mener une **réflexion globale par secteurs prioritaires à définir** (zones dégradées, zones de sensibilité...).

Différentes approches ont également été proposées :

- Approche des collectivités : utilisation de techniques alternatives aux phytosanitaires,
- Approche des autres utilisateurs (SNCF,...) en fonction de leurs impacts,
- Approche des agriculteurs : gestion de l'espace et amélioration des pratiques,
- Sensibilisation et communication.

Assainissement

Le premier thème dégagé par le groupe de travail est la **sectorisation de l'urbain et du rural.**

Dans le secteur urbain, le groupe a identifié comme prioritaire les sous thèmes suivant :

- La mise à niveau de l'assainissement collectif,
- La gestion des eaux pluviales,
- Les zonages et la cohérence avec l'urbanisme.

Dans le secteur rural, ont trouve :

- La maîtrise de l'urbanisme,
- La mise en œuvre de l'assainissement.

Les cartes présentées lors du groupe de travail (Le zonage de l'assainissement collectif, des procédures d'assainissement ainsi que des Service Publique d'Assainissement Non Collectif : SPANC) sont également présentées aux membres de la CLE.

➤ Christian Eckert rappelle que le bassin ferrifère bénéficie d'un contexte particulier concernant l'assainissement (mouvement de terrain, dégradation du milieu), nécessitant des moyens spécifiques (protection, restauration des réseaux communaux et intercommunaux)

Milieux

Stéphanie Griès-Bèle présente aux membres de la CLE les cartes des zones humides remarquables ainsi que les travaux de restauration des cours d'eau sur lesquelles a travaillé le groupe milieu.

La réflexion du groupe sur la stratégie et le plan d'action a permis de dégager différents thèmes prioritaires :

- **Les zones humides** (zones prioritaires : fonds de vallée, forêts alluviales,...) avec pour sous-thèmes prioritaires la restauration des zones humides remarquables et la mise en œuvre d'une stratégie pour les zones humides prioritaires (inventaire, identification des zones prioritaires...).
- **La restauration de cours d'eau,**
- **L'amélioration de la gestion des étangs,**
- **La préservation des têtes de bassin,**
- **La gestion de la problématique des faibles débits d'étiage,**
- **L'information / sensibilisation,**
- **Le développement de la connaissance,**
- **Mobiliser et trouver des maîtres d'ouvrage.**

➤ Christian Eckert ajoute qu'il faut se poser la question de la priorité des actions sur les têtes de bassin. Faut-il utiliser les fonds après-mines en priorité sur les têtes de bassin ou sur l'aval qui est directement impacté par l'ancienne activité minière ?

Concernant les maîtres d'ouvrage, il ajoute que certaines zones sont dépourvues de maîtres d'ouvrage ayant la compétence cours d'eau, il faut inciter à la constitution de maîtres d'ouvrage quand la réalisation de travaux est nécessaire.

➤ Claire Bernat précise que le groupe de travail milieu s'est accordé pour préserver les têtes de bassin qui étaient en bon état.

➤ Nadou Cadic répond que la problématique des têtes de bassin reste importante. Par ailleurs, il précise qu'au lieu de chercher plusieurs maîtres d'ouvrage il serait préférable de mettre en place un objectif commun à tous les maîtres d'ouvrage tel que de ne pas engager certains travaux afin de préserver un milieu en bon état.

➤ Guy Saprani précise que la protection des têtes de bassin apporte un bénéfice en aval. Cette problématique reste donc importante.

➤ Christian Eckert précise que sur les cours d'eau comme la Fensch il est inutile d'agir en tête de bassin. En revanche, des actions dans ce domaine peuvent restées logiques sur d'autres cours d'eau. Il s'agit de cibler les actions au cas par cas.

Industrie

Deux thèmes principaux sont ressortis comme étant prioritaires à la suite du groupe de travail industrie :

- **Limiter l'impact des sites et des sols pollués** avec comme sous-thème l'exploitation de la base de données BASIAS et la réhabilitation des sites BASOL en fonction des risques engendrés sur les eaux souterraines et superficielles.
- **Réduire les rejets des substances toxiques.**

Stéphanie Griès-Bèle, précise que les cartes présentées seront mises en ligne sur le site du SAGE.

Problématique des faibles débits d'étiage

➔ Stéphanie Griès-Bèle présente la problématique des faibles débits d'étiage :

Les soutiens de débit ont été définis comme étant un enjeu du SAGE dans le diagnostic. Une première réunion sur ce thème a eu lieu lors du groupe de travail milieux en septembre 2007. Le

groupe a conclu que la CLE devait se positionner à partir d'une problématique clairement définie sur les questions suivantes :

- Quels cours d'eau ? Quels périmètres ?
- Quel(s) objectif(s) ?
- Quels acteurs ?
- Quel type d'actions ?

Le contexte général est défini par les impacts de l'ancienne activité minière.

Pendant l'exploitation, les exhaures ont entraîné :

- La déconnexion des cours d'eau et des nappes associées
- L'artificialisation du régime du cours d'eau
- La fracturation des terrains : accentuation des pertes
- Des modifications du lit du cours d'eau (bétonnage,...)

La fin de l'exploitation a entraîné l'arrêt des exhaures et ainsi la diminution du débit d'étiage sur certains cours d'eau et son augmentation sur d'autres.

Les constats actuels montrent que certains cours d'eau sont réalimentés naturellement par la remontée des nappes, mais que d'autres ont leur lit artificialisé, que la karstification des terrains (irréversible) a été accentuée localement et qu'il subsiste de faibles débits d'étiage sur certains tronçons de cours d'eau.

Ainsi, les impacts négatifs liés à l'ancienne activité minière, et notamment les faibles débits d'étiage sur certains cours d'eau (parfois assec en amont du cours d'eau), pénalisent la qualité globale du cours d'eau et compromettent l'atteinte du bon état.

La problématique des faibles débits d'étiage touche principalement l'Yron, le Ruisseau de la Vallée et du Woigot, la Crusnes, la Piennes, l'Othain, la Kayl, la Kiessel, le Volmerange et l'Alzette.

→ Stéphanie Griès-Bèle présente le contexte des principaux cours d'eau concernés

L'Yron

En amont de l'Yron les faibles débits d'étiage sont liés à une faible alimentation naturelle en tête de bassin (Côtes de Meuse et plaine de la Woëvre). Il n'y a plus d'assec depuis 2001-2002.

Les diverses pressions qui s'exercent limitent la qualité du milieu qui a pourtant un fort potentiel.

L'impact de l'activité minière concerne un petit tronçon en aval (de Droitaumont à la confluence avec le Longeau, soit quelques kilomètres).

→ La problématique propre à ce cours d'eau vient du fait que le soutien d'étiage à partir de Droitaumont n'est pas adapté à la problématique plus générale du débit et de la qualité de l'Yron.

Le Ruisseau de la Vallée et du Woigot

Ces cours d'eau sont karstiques et perdants par endroit (fracturation augmentée par l'activité minière) et ont en plus subi des modifications importantes (bétonnage du lit par endroit).

L'impact de l'ensemble des pressions, notamment les rejets domestiques (assainissement bien avancé mais non finalisé) est encore important par endroit, notamment sur les tronçons à faibles débit.

Les soutiens de débit actuels ont un impact réel sur le milieu. Une évaluation à l'aide du logiciel PEGASE (AERM, 2007) a mis en évidence la nécessité de poursuivre ces soutiens pour garantir l'atteinte du bon état en 2015

→ Des travaux pilotes d'étanchéification du ruisseau de la Vallée ainsi que des actions de restauration du Woigot sont en cours.

Une convention de soutien de débit est en cours et prendra fin en 2008.

➤ Michel Causin informe la CLE que les travaux d'étanchéification effectués sur le Ruisseau de la Vallée ont obtenu de bons résultats sur les débits. En effet, actuellement, le débit ($30L.s^{-1}$) reste le même avant et après le linéaire étanchéifié alors qu'ils diminuaient fortement avant les travaux. Il évoque également le besoin de renouvellement de la convention de soutien de débits entre le CRW et les financeurs (AERM, CRL).

➤ Christian Eckert précise que l'engagement du CRL pour le renouvellement de la convention se fera en concertation avec les autres financeurs.

➤ Guy Saprani précise que les efforts fournis pour arriver au bon état en 20015 devront être prolongés afin de conserver ce bon état par la suite.

La Crusnes

C'est un cours d'eau karstique perdant en amont et de nombreux assecs sont constatés à cet endroit. Un soutien de débit par le réservoir de Serrouville (Fensch Lorraine) est prescrit par arrêté préfectoral.

→ En revanche, l'utilisation actuelle du réservoir de Serrouville ne permet pas de concilier le soutien d'étiage et l'AEP de manière permanente (été : restrictions d'usage, priorité à l'AEP).

➤ Guy Saprani demande pourquoi le puits III d'Errouville n'est pas utilisé pour le soutien de la Crusnes, car l'eau qui est pompée à Serrouville actuellement est destinée à l'AEP.

➤ Christian Eckert répond que si la qualité de l'eau du puits III est bonne alors son utilisation est envisageable. Dans ce cas, il faut que tous les partenaires valident cette décision. Sur ce point le Fensch Lorraine est d'accord.

➤ Jean-Luc Janel propose qu'un groupe de travail réunisse les acteurs concernés (service de l'Etat, police de l'eau, DASS et les acteurs de la CLE) pour reposer le problème.

➤ Christian Eckert répond que des réunions par bassin versant allaient être proposées à la CLE, pour les différents cours d'eau concernés.

La Piennes et l'Othain

La Piennes est un cours d'eau karstique perdant en amont.

→ Des pressions, notamment liées aux rejets domestiques (assainissement peu avancé) viennent s'ajouter et ont un impact important sur le cours d'eau en amont.

Sur l'Othain l'alimentation naturelle du cours d'eau en amont est faible (terrains argileux) et l'impact des pressions multiples sur le milieu est fort.

→ Le soutien mis en place sur l'Othain a été arrêté à cause d'un conflit d'usage avec la prise d'eau AEP de Montmédy essentiellement (sulfatation de la ressource). En effet, les teneurs en sulfates dans le réservoir Centre n'ont pas baissé significativement depuis le débordement.

Le soutien de débit ne semble toujours pas envisageable aujourd'hui à partir des réservoirs miniers à cause de ces sulfates.

➤ Lucien Mazzocco précise que la ressource en eau à Longwy est contaminée par les sulfates venant de l'eau de pompage.

Il ajoute qu'un soutien du débit d'étiage peut aussi être une solution pour régler les problèmes liés à l'assainissement.

➤ Christian Eckert affirme qu'une solution durable doit être trouvée sans forcément faire appel au pompage de soutien d'étiage qui est un dispositif très lourd. Dans certains cas le pompage sera nécessaire. L'AEP restant prioritaire cette solution ne sera que périodique pour éviter la pollution par les sulfates.

➤ Claire Bernat précise qu'après l'ouverture de la prise d'eau du Dorlon, la prise d'eau de Longwy ne sera pas remise en question car elle reste une ressource importante pour l'alimentation en eau du secteur de Longwy.

➔ Stéphanie Griès-Bèle poursuit par le **positionnement de la CLE** sur cette problématique en apportant des premières pistes :

- Sur la question de **périmètre**, le bassin versant semble être la dimension la plus pertinente afin d'envisager le cours d'eau dans sa globalité et de ne pas considérer uniquement l'impact de l'activité minière.

Ainsi, des résultats globaux pourront être obtenus sur l'ensemble du cours d'eau et a fortiori sur les tronçons impactés par l'activité minière.

- Concernant **les objectifs**, la limitation des impacts négatifs liés à l'ancienne activité minière dans les zones à faibles débits d'étiage peut être citée en premier, ainsi que l'atteindre du bon état en 2015 (ou report d'échéance) et la conciliation de l'ensemble des usages de l'eau.
- Les **critères** permettant de mettre en place des solutions pour le soutien des débits d'étiages peuvent être :

L'état du cours d'eau (Bon état DCE). Ce critère englobe des critères biologiques, hydromorphologiques, physico-chimiques et chimiques qui rejoignent les objectifs de loisirs, de qualité de cadre de vie,...

Le débit du cours d'eau (débit « optimisé », en terme de hauteur d'eau) qui sélectionnerait les actions qui permettant un retour à un débit non fortement artificialisé.

- Concernant **les acteurs** il semble nécessaire d'associer tous les acteurs de l'eau du périmètre.

Le rôle de la CLE étant de définir des actions prioritaires dans le SAGE, il s'agit de savoir quel rôle sera donné à la future structure porteuse ? Quelle maîtrise d'ouvrage ? Et quel Financement ?

- La question **des actions** à mener sera fonction des contextes de chaque cours d'eau (pressions, morphologie,...).

Une solution unique (ex : soutien de débit par les réservoirs) ne semble pas appropriée. En revanche une approche globale sur tout le linéaire du cours d'eau donnera lieu à des actions globales sur le bassin versant : assainissement, aménagement cours d'eau, soutien de débit (par pompage, par lâcher d'eau,...).

Programme de travail du SAGE

➔ Stéphanie Griès-Bèle poursuit en présentant **le programme de travail pour le SAGE** :

- Groupe de travail fin septembre début octobre
- Sous-commission géographiques en fin 2008
- Réunion sur les faibles débits d'étiage par bassin versant des cours d'eau concernés (approche géographique).

Point n° 2 : Informations

Modification de composition de la CLE

Stéphanie Griès-Bèle poursuit avec le nouveau Décret du 10 août 2007 et la Circulaire Interministérielle du 21 avril 2008.

Cette Circulaire donnera lieu à des modifications de la composition de la CLE :

- Les mandats seront conservés jusqu'en 2010 pour les membres réélus en 2008.
- Les suppléants visent à être supprimés.

Concernant le collège A (Collectivités territoriales) – 26 membres :

- Sièges seront nominatifs.
- Des sièges devront être ajoutés pour les PNR, les organismes de pêche professionnelle et le cas échéant pour les EPTB.
- Renouvellement des représentants des CG : un seul titulaire.
- Un représentant des maires 54 à renouveler (sous-commission Orne).
- Un représentant des EPL à renouveler.
- La Pérennité du mandat des maires hors périmètre devra être discutée.

Concernant le collège B (usagers) – 13 membres :

- Ajout d'un siège (règle de quota).

Concernant le collège C (Etat) – 13 membres :

- Suppression d'un siège (règle de quota).

Ces changements seront effectifs par l'émission d'un arrêté préfectoral par le préfet coordonateur de bassin. Le règlement intérieur sera également modifié et sera nommé « Règles de fonctionnement »

La CLE sera donc composée de 52 membres titulaires (resterait 19 suppléants) et aura un fonctionnement mixte : mandat au suppléant quand il existe, sinon mandat à un autre membre du collège (un seul mandat par personne)

Contenu du SAGE : PAGD et Règlement

Stéphanie Griès-Bèle poursuit en définissant le contenu du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) et du règlement.

- **PAGD** : définit les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau, les priorités, les dispositions et les moyens à mettre en œuvre

Dans le cadre du PAGD il existe une possibilité d'identification de plusieurs types de zonages, ainsi que d'établir un inventaire des ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber de façon notable les milieux aquatiques.

- **Le règlement** : définit des mesures complémentaires, précises, permettant de réaliser les objectifs du PAGD.

Les règles devront se référer à :

- Une zone géographique précise et cartographiée.
- Une justification précise.
- Un objectif identifié du PAGD, considéré comme prioritaire.

Le règlement peut :

- o Prévoir la répartition en pourcentage des volumes disponibles des masses d'eau superficielles ou souterraines entre les catégories d'utilisateurs, en prenant en compte les usages prioritaires (santé, AEP,...)

- Edicter des règles particulières d'utilisation de la ressource en eau applicables pour assurer la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- Fixer des obligations d'ouvertures périodiques des ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau, en vue d'améliorer le transport naturel des sédiments et la continuité écologique du cours d'eau

Les règles sont édictées sur une zone géographique précise et cartographiée en relation avec un objectif identifié dans le PAGD.

➤ Nadou Cadic signale que dans le tableau de synthèse des préconisations beaucoup d'entre elles sont des recommandations. Il demande s'il on peut les transformer en règles et être plus ambitieux concernant la réglementation dans l'écriture du PAGD.

Structure porteuse et mise en œuvre du SAGE

➔ Boris Gigoux présente les pistes de réflexion sur le projet de création d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE.

Une structure porteuse est nécessaire afin d'exercer la maîtrise d'ouvrage et d'assurer les missions d'animation et de coordination du SAGE.

Il s'agit pour la CLE de définir la forme de la structure porteuse en fonction du rôle qu'elle devra exercer.

Ainsi, la CLE devra adapter la nature juridique de la structure porteuse en fonction du contexte du SAGE bassin ferrifère. Sa composition devra également être choisie en fonction de la diversité des acteurs.

Par ailleurs, les compétences de la structure porteuse seront toujours exercées au nom de la CLE et son fonctionnement nécessitera la mise en place d'une équipe d'au moins trois personnes.

➤ Christian Eckert propose que le bureau de la CLE se réunisse pour évoquer ce point en septembre.

Débordement du réservoir nord

➔ Laurent Vaute présente les données sur la surveillance des eaux souterraines du réservoir Nord.

➔ Marie-Pierre Laigre présente la situation hydrologique et le risque d'inondation dans le bassin versant de la Fensch.

➤ Philippe David précise que certains points de la Fensch présentent plus de risques d'inondation et que la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ne pourra pas porter seul tous les travaux nécessaires.

➤ Gérard Folny rappelle que l'entreprise Corus est en situation de crainte de débordement de la Fensch dans son usine.

La DRIRE a rencontré le Val de Fensch et Corus courant juin 2008 pour connaître les débits, les capacités des canalisations et envisager les actions à mettre en œuvre.

➤ Christian Eckert réagit sur le fait que les services de l'Etat atténuent les effets des exhaures sur les inondations en mettant en avant les inondations avant exhaure.

Les questions sont : Quelle est la capacité de transit aux points durs ? Quels débits peuvent être autorisés ?

Il propose une étude pour trouver une solution.

Par ailleurs il demande si l'augmentation du niveau du bassin (bassin excréteur) est possible ?

- Gérard Folny précise que cette solution est possible mais qu'elle n'empêchera pas l'arrivée rapide des crues.
- Yvon Luconi propose une concertation afin de discuter des cofinancements possibles.
- ➔ Christian Eckert clôture la séance plénière de la CLE du 27 juin 2008.